

Mois d'avril 2012 : Solidarité et Progrès

Edito du secrétaire général, Dr Louis Reymondon

"Solidarité et Progrès", deux valeurs républicaines plutôt moquées et déconsidérées depuis l'émergence dans la course présidentielle d'un candidat inattendu qui s'en réclame ! Les médias ont tort de penser qu'elles ne leur apporteraient pas d'audimat, ce grand arbitre des programmes... Les français, las des gesticulations politiciennes, ont de vraies attentes et elles sont englobées dans ces deux mots.

La **Basse Vallée de l'Argens** est un cas d'Ecole : elle représente un tout petit bout de territoire de France, éprouvé par deux catastrophes naturelles proches et répétées, qui incarne ce que tout citoyen de notre beau pays voudrait conserver pour lui et sa famille: **des conditions de vie lui permettant de demeurer chez lui, travailler et développer son activité dans une aisance proportionnée à ses efforts et surtout dans la sécurité.**

Il est intéressant d'observer ce qui se passe dans ce microcosme où *"les Villes sont au bord des rivières comme le Pays est au bord du gouffre"*(Cled'12) ! Un pas de plus, une troisième crue dévastatrice, et c'est la ruine, la plongée dans un puits sans fond.

C'est simple comme la pluie ! Seulement voilà, justement, il y a la pluie, les inondations répétitives, les débordements violents des cours d'eau de tout le bassin versant de ce fleuve côtier si peu intéressant qu'il n'apparaissait même pas il y a deux ans sur les cartes vigicrues de Météo-France... et "les Programmes d'Action de Prévention des inondations", ces fameux PAPI qui, après 21 mois, en sont encore au stade des "bonnes intentions" !

L'Argens avait très régulièrement des petites crues, lentes, de faible hauteur, moins destructrices que profitables aux cultures par l'apport de limon fertile. Les anciens savaient s'en protéger dans les méandres du long fleuve tranquille. Ses affluents torrentiels, lorsqu'ils grossissaient, suivaient leur pente d'écoulement entre des rives historiques aménagées qui les contenaient avec des bassins d'expansion naturels aujourd'hui comblés ou imperméabilisés par un bétonnage irresponsable. On vivait paisiblement dans le haut pays varois et dans cette "vallée rose", rurale et touristique, qui s'achevait aux approches de la mer.

Mais le Var et les Alpes Maritimes sont victimes de ce qui fait leur attrait : Le bulletin météo

répète midi et soir, au monde entier, que lorsqu'il fait mauvais ailleurs il fait un temps splendide ici et chacun s'y voit déjà pour une retraite au soleil de la Méditerranée !

Il aurait fallu, il faudrait encore, anticiper ce naturel engouement à l'échelle des Départements ou de toute la Région pour un aménagement du territoire qui maîtrise la pression foncière et, dans l'intérêt général, préserve ce bien commun des pratiques sans scrupules des spéculateurs et des corrupteurs d'élus locaux trop peu responsables. Mais le mal est déjà profond : on a laissé faire n'importe quoi, y compris des aménagements publics, sans la moindre vue d'ensemble ni études d'urbanisme appliquées à l'échelle du territoire. La belle idée de "décentralisation" voulait rapprocher des populations les décideurs élus par celles-ci mais elle s'est fourvoyée dans la dilution incontrôlée des responsabilités, la primauté des plans de carrière (la fameuse "lutte des places" dans les partis politiques !) et les intérêts particuliers.

En périodes électorales, pour appréhender les attentes citoyennes, les médias sont très attentifs à mesurer un paramètre qu'elles appellent "opinion". Comment ? Par les sondages confiés à des "Instituts" – le mot leur confère une sorte de respectabilité scientifique infaillible ! -. Les courbes se croisent et se décroisent, les pourcentages à la virgule près scotchent les "petits", les "moins que rien", sous la barre qui définit le droit à la considération, condamne d'avance l'électeur à voter au second tour, moins pour ce qu'il veut que contre ce qu'il ne veut pas ! La France semble livrée à cette confiscation du Pouvoir par ceux dont les appareils partisans sont assez enrichis ou corrompus pour jouer à deux dans la cour des Grands. Comment s'étonner alors du niveau asymptotique d'une campagne qui n'a jamais volé aussi bas ? Les idées, les programmes, les visions d'avenir n'ont aucune importance puisque, bien conditionnée par les sondages, l'opinion se fondera au final dans les urnes, selon l'humeur du moment, plus par le rejet que par l'adhésion !

Les plus lucides, qui refusent ce choix manichéen, plaident radicalement pour l'abstention ou l'insurrection civique... c'est-à-dire l'usage du bulletin de vote comme l'ultime expression pacifique qui précède le basculement dans la révolte.

Vivre installés au Val d'Argens

Défense et entraide des habitants, cultivateurs, entrepreneurs et établissements sinistrés du Val d'Argens

La Basse Vallée de l'Argens n'échappe pas aux sondages : A la question de Var-Matin du 17 mars, "Estimez-vous que les sinistrés des inondations de 2010 et 2011 sont abandonnés par la puissance publique ?", l'opinion locale répond OUI à 86% et NON à 14% . Excellent baromètre !

Le constat exprimé sans appel par cet incontestable verdict populaire signifie, en bon français, que nos institutions républicaines se sont dégradées au point que, prises dans la tourmente imprévue d'une catastrophe, elles ne réagissent plus, elles font semblant de fonctionner alors qu'il n'y a plus de pilote dans l'avion ! A quand le crash ?

Chacun en est tellement conscient, à son niveau de décision, qu'on se renvoie la balle, on botte en touche et pourquoi s'en étonner aujourd'hui ? Invité à dire un mot en clôture de l'Assemblée générale fondatrice de VIVA, le 1er septembre 2010, le député de la Majorité présidentielle, M. Georges GINESTA, n'avait-il pas averti : "votre initiative est louable et je l'encourage, mais je vous mets en garde car vous allez vous heurter à la dilution des responsabilités, vous n'obtiendrez aucune action cohérente entre les collectivités limitrophes concernées par cette catastrophe, vous constaterez l'impuissance de chacun à s'associer dans l'intérêt général" ? Malgré la sagesse respectée de notre député, nous ne pouvons en croire nos oreilles... Si, hélas, le présent lui donne raison, VIVA n'est toujours pas résignée à ce constat d'impuissance.

Malgré les préconisations du Rapport LEFORT, un expert hydraulicien reconnu, malgré la Directive inondations du Ministère de l'Environnement qui fixe la feuille de route des Pouvoirs publics face au risque, malgré la répétition en 2011 d'une catastrophe aussi dévastatrice que celle de 2010, les sinistrés, vaillants et accrochés à leur terroir, se heurtent en effet à une force d'inertie insurmontable : Les travaux d'envergure qui sont préconisés sur l'estuaire et le cours des rivières, ne sont ni entrepris ni même programmés et les solidarités, locale et nationale, sont défaillantes.

Non seulement les exploitations agricoles, les entreprises et les commerces ne peuvent plus évoluer vers le progrès de leur activité mais celle-ci a considérablement régressé –parfois jusqu'au dépôt de bilan et son cortège de licenciements économiques – et tous ces sinistrés attendent en vain de cueillir les fruits palpables de la solidarité républicaine !

Quelles voies de recours alors pour ces citoyens, deux fois atteints, qui, en l'état actuel des

rivières non entretenues, vivent dans l'insécurité et la dégradation profonde de leurs conditions de vie et d'activité, sous la menace pesante d'un troisième retour de crue ?

- o La voie judiciaire ? Trop longue, coûteuse et sans issue vers les solidarités actives.
- o La voie parlementaire ? L'Assemblée Nationale n'a pas fait droit à la requête transmise par le député de la circonscription dès Avril 2010. Le Sénat vient seulement d'installer une Mission Commune d'Information (MCI) dont les travaux se sont d'abord engagés dans des questionnements portant sur la "catastrophe prétendue exceptionnelle de 2010" (<http://www.senat.fr/commission/missions/inondations/index.html>). C'est nécessaire, par exemple sur l'emploi des fonds disponibles et impossibles à mobiliser : les sénateurs déclarent aller "d'étonnement en étonnement" ! Nécessaire, bien sûr, pour trouver remède à ces blocages insupportables, nécessaire mais déjà dépassé : depuis la récurrence de novembre 2011, **la question d'actualité et d'extrême urgence, la seule problématique d'intérêt vital** pour les populations de la Basse Vallée de l'Argens laissées par la Puissance publique dans un péril permanent, est aujourd'hui :

Quelle GOUVERNANCE pour concrétiser rapidement des travaux d'envergure, sur l'embouchure et les cours d'eau du bassin versant, pour garantir la protection des personnes, des biens et de l'activité économique ?

Comment "mettre un tigre dans ce moteur grippé", libérer les énergies dormantes des services de l'Etat et des Collectivités de ce petit territoire-laboratoire. ? Le problème se pose ainsi et c'est à la Haute Assemblée de l'identifier, indiquer les pistes législatives ou réglementaires pour le résoudre et proposer ses solutions au Gouvernement en l'incitant vigoureusement à **rétablir sur ce terrain anarchique l'autorité de l'Etat**.

Quelles pistes pourraient donc conduire à combattre l'inertie administrative, la lourdeur (voire certains blocages) des procédures et **une totale absence de vision globale à l'échelle du territoire** ?

- En premier lieu - comme l'a demandé en vain au Premier Ministre le Président de la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA), dès

Vivre installés au Val d'Argens

Défense et entraide des habitants, cultivateurs, entrepreneurs et établissements sinistrés du Val d'Argens

décembre 2011 - la création d'une **Mission Interministérielle**. Elle s'emparerait de la coordination des "promesses non abouties" de la noria de ministres, en visite sur site, qui ont tous dit aux sinistrés, chacun à sa manière, que "*personne ne serait laissé sur le bord du chemin*" ! Mais ce n'est pas ici un chemin, ce sont des milliers d'hectares menacés en permanence par "le fleuve assassin".... **Réduire la vulnérabilité** est possible sauf qu'il manque la volonté politique, la "gouvernance introuvable" que seul l'Etat peut imposer.

Certes, il existe déjà, au Ministère de l'Environnement, une **Commission Mixte Inondations** (CMI) en charge de la stratégie nationale et des projets de protection des territoires identifiés "à risques importants" (TRI). Elle est d'une grande utilité car elle indique "*les priorités d'intervention sur les territoires qui concentrent le plus d'enjeux, afin d'assurer dans les années à venir une répartition efficace et équitable des moyens accordés aux programmes de réduction des risques*". Mais elle n'a pas ce pouvoir nécessaire de coordination entre les ministères et, trop éloignée du terrain, elle travaille sur les bonnes pratiques de prévention en amont des catastrophes. Elle n'est aucunement saisie de la situation concrète et actuelle des doubles sinistrés en péril, sous menace d'une catastrophe répétitive faute de travaux d'engorgement concertés sur l'écoulement des eaux d'un bassin versant vulnérable. Elle n'a pas dans ses objectifs la "maîtrise d'ouvrage" des procédures de sauvegarde urgentes. Engagée sur le long terme, elle n'a pas vocation à prendre la mesure de l'actualité. Aucun service de l'Etat n'est en charge de le faire, sauf les services préfectoraux. Mais nous allons voir que leur position d'autorité n'est pas d'usage facile vis-à-vis des Collectivités.

- En second lieu, en effet, cette analyse met le doigt sur la difficulté majeure : un **processus de décentralisation non abouti** où les compétences, la répartition des charges et les règles d'engagements budgétaires des Collectivités frappées par des catastrophes naturelles ne sont absolument pas établies.

Un haut fonctionnaire, Inspecteur Général des Ponts et Chaussées, interrogé par VIVA, explique : "*notre système territorial est bien organisé pour les routes mais pas pour les crues et l'Etat est à cheval entre la persuasion, le rappel des responsabilités et la coercition*".

On observe en effet que le Préfet du Var, ayant épuisé son pouvoir de persuasion, navigue entre deux écueils :

- Ses services ne cessent de **rappeler en vain aux collectivités locales leurs responsabilités** de sauvegarde de leurs administrés, mais chacune lui répond que ses ressources ne sont pas à même d'absorber de lourds travaux dont la charge n'est pas définie ni répartie entre les territoires riverains. Même si l'Etat se dit prêt à abonder les financements à 40% voire 50% et pourquoi pas 80% !
- Ensuite, l'Etat n'est plus "maître d'ouvrage", sous l'empire d'une évolution des pratiques administratives passées inaperçues. **Le Préfet se tourne alors vers les 2 Syndicats intercommunaux de rivières** dont les ressources proviennent naturellement des collectivités locales d'amont (le SIAN : Syndicat Intercommunal d'aménagement de la Nartuby) et d'aval (le SIACIA : Syndicat Intercommunal d'aménagement du Cours Inférieur de l'Argens). Or, ceux-ci n'en reçoivent pas les moyens, ni techniques ni financiers, et il suffit de se reporter aux anciens "contrats de rivières", établis de longue date et jamais honorés, pour comprendre qu'au mieux ils feront semblant de faire mais ne résoudre rien ! Sans compter qu'en actionnant deux organismes superposés sans coordination institutionnelle on se trouve en infraction avec la Directive inondation qui prescrit de traiter la prévention à l'échelle du bassin versant. D'ailleurs, le Président du SIACIA ne déclarait-il pas à la dernière enquête de FR3 que 50 millions d'euros n'y suffiraient pas ?

D'où l'idée d'un **Syndicat Mixte, sous la tutelle du Conseil Général** qui n'a pourtant pas compétence pour l'assumer. Et avec quel pilotage, quelle capacité à répartir les charges et lever les fonds des Collectivités locales ? Les Archives Départementales contiennent des études multiples avec des "projets chiffrés de prévention des crues du Bassin de l'Argens" sans lendemain ! Sans doute faute de moyens et de choix politique. Un **Etablissement Public Territorial de Bassin** (EPTB) serait sans doute une institution plus appropriée, mais l'un comme l'autre sont très longs à installer.

Aussi, **d'urgence, face au danger, les**

Vivre installés au Val d'Argens

Défense et entraide des habitants, cultivateurs, entrepreneurs et établissements sinistrés du Val d'Argens

sinistrés demandent que soit rétablie l'autorité de l'Etat, qu'à titre provisoire et dérogatoire le Préfet reprenne la main, c'est-à-dire la maîtrise d'ouvrage. C'est ce qu'il fait lorsqu'il impose des PPRI anticipés pas toujours au goût des municipalités. C'est ce qu'il vient de faire, devant l'incurie locale qui laissait les embâcles obstruer les arches du pont sur l'Argens de la RN98 depuis le 16 juin 2010 – ce qui a aggravé significativement les dégâts de la crue de 2011 - : il a fini, ce 19 mars 2012, par mobiliser pour ce chantier tellement nécessaire l'Unité brignolaise de la Sécurité civile. *"D'autres situations d'embâcles ont été répertoriées tout au long du fleuve"*, a évoqué le représentant de l'État, mais il s'est arrêté là... Son intervention est donc possible face aux carences des municipalités mais il apprécie, avec mesure et selon les moyens financiers dont il dispose, l'usage limité d'un tel exercice de nécessité.

Parallèlement, cela n'empêcherait pas le Conseil Général de travailler avec les collectivités locales à bâtir **un vrai projet de prévention à moyen et long terme** et de **soumettre son PAPI à l'Etat pour le bassin versant de l'Argens**, comme l'ont déjà fait en France de nombreuses collectivités selon les procédures qui se mettent en place pour les territoires à risque d'inondations (TRI). Dans l'Est du Var, 21 mois après la première catastrophe, il serait temps aussi de bâtir des projets (PAPI) présentables à la labellisation de l'Etat ! On sait, comme l'a affirmé son Directeur dans une lettre récente à VIVA, que la **DREAL PACA** (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) **"accorde une attention particulière aux enjeux des territoires atteints par les crues de 2010 et 2011"**. Mais il faut bien distinguer

- o l'entretien régulier des cours d'eau domaniaux qui appartient aux riverains et les grands travaux de réparation ou de protection après catastrophes naturelles, travaux lourds qui, eux, relèvent de la solidarité, territoriale et nationale.
- o ce qui appartient au moyen ou long terme et ce qui relève de **l'urgence**
- o ce qui concerne la Nartuby, torrent à traversée urbaine, et **les effets bien différents des catastrophes dans le delta de l'Argens**, plaine rurale et touristique, méandres, espaces lagunaires et embouchure.

Pour l'urgence, l'autorité de l'Etat doit s'imposer :

- o D'une part les Services techniques de l'Etat ont une expérience et un professionnalisme qui reposent sur des agents formés à ces missions sans passer par des sous-traitants et des appels d'offres longs et aléatoires. Ils sont capables de faire rapidement les études qui tracent la feuille de route des opérateurs. Mais, hélas, ils ne sont plus assez nombreux !
- o D'autre part, le Préfet et la DREAL sont en prise directe avec le Gouvernement et peuvent mobiliser la solidarité nationale, voire européenne autant que de besoin.

Il n'y a pas d'autre moyen pour sortir de l'enlèvement et des blocages administratifs qui laissent les gens et les activités humaines en péril contre toute référence à des conditions de vie normales dans des pays développés comme la France et l'Union Européenne.

En conclusion, la situation des sinistrés de la Basse Vallée de l'Argens résume la problématique des inondations en France. Elle est très instructive et offre l'occasion d'ouvrir un double procès :

- o Le procès de la disparition du Commissariat au Plan et des effets de la RGPP (Réforme Générale des Politiques Publiques) sur l'efficacité de la DATAR (Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale)
- o Le procès de la décentralisation non aboutie.

Des procès ? Non pas judiciaires mais introductifs à la remise en cause d'un "système autobloquant" à gouvernance introuvable ! Non pas pour chercher des coupables mais pour identifier les courants de pensée politique ou d'influence qui ont entraîné des dérives telles que **la France a perdu le cap du développement durable** bien que son potentiel humain et ses richesses naturelles lui en donnent toute capacité.

Son renouveau repose sur deux piliers : la *solidarité* et le *progrès*, sans oublier, comme le souligne le président de VIVA, que *" le progrès n'est un progrès que si tout le monde peut en profiter..."*. Sans oublier les générations futures !

Vivre installés au Val d'Argens

Défense et entraide des habitants, cultivateurs, entrepreneurs et établissements sinistrés du Val d'Argens